91, rue Principale
Saint-Jacques-le-Mineur
Québec, J0J 1Z0

Téléphone : (450) 347-5446
Télécopieur : (450) 347-5754
Courriel : amenagement@sjlm.ca

Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur

Service de l'urbanisme

Section réservée à la municipalité

Nº de demande : _____

Matricule : _____

Zone : _____

DEMANDE DE PERMIS
ÉOLIENNE

1. EMPLACEMENT DES TRAVAUX

Adresse : _____ **Numéro de lot* :** _____
*S'il existe plus d'un lot sur le terrain concerné.

Usage de l'immeuble : ☐ Résidentiel ☐ Commercial ☐ Industriel ☐ Agricole ☐ Public ou institutionnel

2. IDENTIFICATION

2.1 DU REQUÉRANT

Prénom : _____ **Nom :** _____

Adresse : _____ **Ville :** _____ **Code postal :** _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

2.2 DU PROPRIÉTAIRE (si différent du requérant, une procuration sera requise)

Prénom : _____ **Nom :** _____

Adresse : _____ **Ville :** _____ **Code postal :** _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

3. RENSEIGNEMENT SUR LES TRAVAUX

Entrepreneur : _____ **Responsable :** _____

Adresse : _____ **Ville :** _____ **Code postal :** _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____ **Nº RBQ :** _____

Durée approximative des travaux : Date de début : _____ Date de fin : _____ **Coût approximatif :** _____

4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Hauteur de l'éolienne : _____

Type d'éolienne : ☐ Privée ☐ Commercial

4.1 IMPLANTATION

Distance entre l'éolienne et tout cours d'eau à proximité : _____

Distance entre l'éolienne et toute voie de circulation ou autoroute à proximité : _____

Distance entre l'éolienne et toute limite de terrain à proximité : _____

4.2 CHEMIN D'ACCÈS

Largeur du chemin : _____

La distance entre le chemin d'accès et une limite de terrain : _____

5. DOCUMENTS À FOURNIR

- Un **plan d'implantation** ;
  - Pour une éolienne privée, le plan devra être à l'échelle comportant notamment, mais pas exclusivement, les informations suivantes :
    - a) Les dimensions et la superficie du terrain ainsi que son identification cadastrale;
    - b) L'implantation de la construction projetée sur le terrain;
    - c) Les distances entre la construction projetée et les limites de terrain, les autres constructions sur le même terrain et les autres constructions des terrains adjacents;
    - d) L'emplacement de toute servitude grevant le terrain;
    - e) La présence de la bande de protection riveraine mesurée à partir de la ligne des hautes eaux;
    - f) Les arbres et milieux humides ;
    - g) Les accès à la voie publique;
    - h) L'emplacement et les dimensions de l'aire de stationnement;
    - i) L'emplacement et les dimensions des aires d'entreposage et de chargement;
    - j) L'emplacement et la description de toute clôture, muret et haie;
    - k) L'emplacement de tous obstacles tels borne-fontaine, lampadaire, ligne électrique, téléphonique ou de cablôdistribution aérienne ou enfouie;
    - l) La localisation des systèmes autonomes de traitement des eaux usées;
    - m) La localisation des installations de prélèvement des eaux souterraines/systèmes de géothermie.
  - Pour une éolienne commerciale, le plan devra être produit par un arpenteur-géomètre.
- Un **certificat de localisation** conçu par un arpenteur-géomètre doit être remis par le propriétaire ou son représentant autorisé au fonctionnaire désigné dans un délai de soixante (60) jours suivant la fin des travaux ;
- En amont, une **étude de faisabilité du projet**, dont les éléments suivants doivent être retrouvés, de manière non limitative :
  - Le potentiel éolien et la capacité énergétique du site ;
  - La viabilité économique du projet ;
  - Le bénéfice socioéconomique ;
  - Les contraintes environnementales du site ;

- e) Les règles d'aménagement du territoire et d'urbanisme applicables au site.

L'étude doit être présentée à la Commission sur la protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ).

- Tous les **documents attestant les autorisations** émises par la CPTAQ après l'étude de faisabilité.
- **L'autorisation écrite du propriétaire** ainsi que la durée de concession du terrain pour l'éolienne à construire ;
- Les **coordonnées géographiques** de la localisation précise de la construction ;
- Les **mesures de démantèlement** prévues à l'arrêt de l'exploitation sous forme de plan d'action ;
- Une **description du type**, de la forme, de la couleur, et de la hauteur de l'éolienne ainsi que son système de raccordement au réseau électrique ;
- Une **description des postes et lignes** de raccordement des éoliennes au réseau électrique ainsi que les plans l'accompagnant ;
- Un **échéancier** prévu des travaux ;
- Le **trajet emprunté** pour le transport de l'éolienne ;
- Une **simulation 3D** et sonore à partir des points d'observation prescrit par le comité consultatif ;
- Une **preuve du fonds post-démantèlement** mis en fiducie, approuvé par notaire, garantissant les montants requis pour le démantèlement de l'éolienne. Ce fonds doit être maintenu tout au long du projet jusqu'au démantèlement de l'éolienne. Un montant de 500 000$ par éolienne est requis ;
- Une **police d'assurance minimale équivalente à 5 000 000$,** maintenue pour la durée d'existence de l'éolienne;
- Un **dépôt de garantie** pour la réparation des infrastructures routières municipales, garantissant les montants requis pour la réparation des routes, ponceau, pont et autres infrastructures municipales empruntées lors de la construction de l'éolienne. Le montant sera évalué par un ingénieur civil ;
- Le **plan de construction** ;
- Le **plan de mesure d'urgence** approuvé par les instances en place.

Commenté [SSJ1]: Martin, je crois que cette section ne concerne que les éoliennes commerciales, mais ce n'est pas défini a l'art. 3.2.8 de règl. sur les permis et certificats. A valider.

6. DÉCLARATION

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat d'autorisation.

Le soussigné comprend également que les travaux doivent être conformes au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2-r22);

Signature : _____ Date : _____

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE SEULES LES DEMANDES COMPLÈTES SERONT TRAITÉES